BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 15765 du 6 novembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs

NOR: INTJ1725743S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 16803 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630349S),

Décide:

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er décembre 2017 :

Antoine Patrick NIGEND: 122 007 NLS: 5 220 542

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er décembre 2017 :

Richard Christophe NIGEND: 149 589 NLS: 8 007 382

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 novembre 2017.

Le colonel, commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs, E. LANGLOIS